

# **REGLEMENT DU GRAND JEU NATIONAL**

## **« Le Tour de France »**

### **ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE**

La société Century 21 France (ci-après dénommée « la société organisatrice »), société par actions simplifiée au capital de 1 838 601 euros, SIREN B 339 510 695 RCS Évry, dont le siège social est à 91090 Lisses, 3 rue des Cévennes, organise un grand jeu national gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Le Tour de France » avec tirages au sort, dont les modalités sont ci-après exposées. Le jeu se déroulera dans les agences du Réseau CENTURY 21 sous contrat avec le franchiseur Century 21 France participant à l'opération du 01 juillet 2025 au 03 août 2025.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigent (cas de force majeure); à cet égard elle s'engage à mettre en place tous les moyens techniques pour en informer les participants.

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

La participation au Grand Jeu national « Le Tour de France » est ouverte à toute personne physique majeure (personne âgée de 18 ans et plus au jour de l'inscription) résidant légalement en France Métropolitaine (Corse comprise).

Il n'est autorisé qu'une seule participation maximum par personne (même nom, même prénom, même adresse postale) sur toute la période du Grand Jeu national.

Ne peuvent participer au Grand Jeu national « Le Tour de France » les personnes suivantes :

- les mandataires sociaux, associés et employés (toute personne liée par un contrat de travail direct ou indirect, permanent ou temporaire à la société organisatrice) de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle,
- les mandataires sociaux, associés et employés de l'étude du Commissaire de Justice dépositaire du présent règlement,
- d'une façon générale, toutes les personnes ayant collaboré à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Grand Jeu national « Le Tour de France » ainsi que les membres de leur famille jusqu'au 6<sup>ème</sup> degré inclus,
- les personnels des agences CENTURY 21 et leur famille jusqu'au 6<sup>ème</sup> degré inclus, ainsi que les agents commerciaux travaillant avec les agences CENTURY 21,
- les personnels travaillant dans une agence immobilière en réseau ou indépendante, leurs dirigeants et conjoints ainsi que les agents mandataires.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de la validité de la participation des personnes inscrites et, notamment, l'exactitude des informations renseignées lors de l'inscription par le participant (telles que nom, prénom, adresse d'habitation, numéro de téléphone) en sollicitant toute pièce justificative. Ce, afin d'exclure, à tout moment et sans préavis, toute personne ayant communiqué de fausses informations, commis un abus quelconque ou ayant adopté une attitude déloyale eu égard au présent tirage au sort et à son fonctionnement ; sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants, celle-ci pouvant limiter cette vérification aux personnes tirées au sort.

### **ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION**

#### **« Inscription » pour devenir participant :**

**A** – Du 01 juillet 2025 au 03 août 2025, les clients des agences CENTURY 21 participant à l'opération (il est entendu par « clients » les personnes ayant confié un mandat de vente, recherche, location ou gestion à une agence CENTURY 21 ou ayant signé un compromis de vente ou un contrat de location avec une agence CENTURY 21 et présentes dans la base de données) pourront participer au Grand Jeu national « Le Tour de France » :

- en cliquant sur le lien URL contenu dans le mail dédié au Grand Jeu national « Le Tour de France » qui leur sera adressé par les agences CENTURY 21 participant à l'opération et qui redirige vers le formulaire d'inscription au Grand Jeu national « Le Tour de France » ;
- puis en complétant le formulaire d'inscription au Grand Jeu national « Le Tour de France » dont la totalité des mentions est obligatoire (civilité, nom et prénom, adresse d'habitation, numéro de téléphone portable, adresse mail), en acceptant de participer au Grand Jeu national « Le Tour de France », en acceptant le présent règlement ;
- et, enfin, en confirmant leur inscription en cliquant sur le lien URL contenu dans l'email ou le SMS qui leur seront automatiquement adressés après avoir renseigné le formulaire d'inscription en ligne avec l'ensemble des mentions obligatoires.

Une « **inscription** » permettra de participer automatiquement aux tirages au sort du **Grand Jeu national « Le Tour de France »** auxquels la société organisatrice procédera du jour de l'inscription officielle jusqu'à la fin de la période du jeu.

**B** – Du 01 juillet 2025 au 03 août 2025, les prospects des agences CENTURY 21 participant à l'opération (il est entendu par « prospects » les personnes dont les coordonnées -civilité, nom et prénom, adresse, numéro de téléphone fixe ou portable- ont été ou non préalablement recueillies et traitées par une agence CENTURY 21) pourront également participer au Grand Jeu national « Le Tour de France » en sollicitant eux-mêmes un conseiller CENTURY 21 pour :

- compléter le bulletin d'inscription au Grand Jeu national « Le Tour de France » qui sera ensuite enregistré par le conseiller CENTURY 21 dans la base de données des participants, dont la totalité des mentions est obligatoire (civilité, nom et prénom, adresse d'habitation, numéro de téléphone portable, adresse mail), accepter de participer au Grand Jeu national « Le Tour de France », en accepter le présent règlement ;
- puis confirmer leur inscription en cliquant sur le lien URL contenu dans l'email ou le SMS qui leur seront automatiquement adressés après avoir renseigné le formulaire d'inscription via l'« Appli mobile du conseiller » CENTURY 21 avec l'ensemble des mentions obligatoires.

Une « **inscription** » permettra de participer automatiquement aux tirages au sort du **Grand Jeu national « Le Tour de France »** auxquels la société organisatrice procédera du jour de l'inscription officielle jusqu'à la fin de la période du jeu.

**C** – Du 01 juillet 2025 au 03 août 2025, toute personne souhaitant participer au Grand Jeu national « Le Tour de France » pourra également se rendre dans l'une des agences CENTURY 21 participant à l'opération pour :

- compléter le formulaire d'inscription mis à sa disposition dont la totalité des mentions est obligatoire (civilité, nom et prénom, adresse d'habitation, numéro de téléphone portable, adresse mail), accepter de participer au Grand Jeu national « Le Tour de France », en acceptant le présent règlement ;
- puis confirmer son inscription en cliquant sur le lien URL contenu dans l'email ou le SMS qui lui sera automatiquement adressé après avoir renseigné le formulaire d'inscription avec l'ensemble des mentions obligatoires.

Une « **inscription** » permettra de participer automatiquement aux tirages au sort du **Grand Jeu national « Le Tour de France »** auxquels la société organisatrice procédera du jour de l'inscription officielle jusqu'à la fin de la période du jeu.

**Chaque participant client ayant confié un mandat à une agence CENTURY 21 ou ayant signé un compromis de vente ou un contrat de location avec une agence CENTURY 21 verra automatiquement ses chances d'être tiré au sort multipliées par 3 pendant toute la durée du jeu.**

**Dans le cas où un participant client aurait à la fois confié un mandat à une agence CENTURY 21 pour un bien immobilier et signé un compromis de vente ou un contrat de location pour un autre bien immobilier avec la même agence CENTURY 21, celui-ci verrait automatiquement ses chances d'être tiré au sort multipliées par 6 pendant toute la durée du jeu.**

#### **Tirages au sort :**

Du 05 juillet 2025 au 03 août 2025, la société organisatrice procédera, quotidiennement, à deux (2) tirages au sort, parmi l'ensemble des participations, afin de désigner les gagnants du jour à raison de 60 gagnants sur cette période du jeu.

Toute personne désignée gagnante lors d'un tirage au sort pendant la période du 05 juillet 2025 au 03 août 2025 ne pourra gagner qu'un seul et unique lot durant cette période du jeu et sera par conséquent exclue des tirages au sort réalisés jusqu'au 03 août 2025 inclus.

#### **ARTICLE 4 - DOTATIONS**

**Le Grand Jeu national « Le Tour de France » est doté des lots suivants** (chaque gagnant remporte un seul lot sur la période du 05 juillet 2025 au 03 août 2025 inclus) :

- 5 expériences VIP comprenant un accès aux tribunes officielles pour l'arrivée du Tour de France sur les Champs-Élysées, accompagnées d'une nuit dans l'hôtel Sofitel Paris Arc de Triomphe situé sur les Champs-Élysées, d'une valeur unitaire de 1 162 € TTC.
- 25 coffrets « Jade » Relais & Châteaux, incluant une nuit avec un dîner gastronomique dans l'un des 50 établissements d'exception partenaires, pour une valeur unitaire de 550 € TTC.
- 30 kits supporter « Tour de France », composés d'un sac, d'une gourde, d'un sweat et d'une casquette, d'une valeur unitaire de 60 € TTC.

## Détail des tirages quotidiens du jeu concours :

Jour	Date (année 2025)	Lot 1	Valeur Lot 1 (€)	Lot 2	Valeur Lot 2 (€)
Jour 1	Samedi 05 juillet	2 places VIP arrivée en Tribune du Tour de France sur les Champs Elysées + 1 nuit dans un hôtel Parisien	1162	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 2	Dimanche 06 juillet	2 places VIP arrivée en Tribune du Tour de France sur les Champs Elysées + 1 nuit dans un hôtel Parisien	1162	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 3	Lundi 07 juillet	2 places VIP arrivée en Tribune du Tour de France sur les Champs Elysées + 1 nuit dans un hôtel Parisien	1162	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 4	Mardi 08 juillet	2 places VIP arrivée en Tribune du Tour de France sur les Champs Elysées + 1 nuit dans un hôtel Parisien	1162	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 5	Mercredi 09 juillet	2 places VIP arrivée en Tribune du Tour de France sur les Champs Elysées + 1 nuit dans un hôtel Parisien	1162	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 6	Jeudi 10 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 7	Vendredi 11 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 8	Samedi 12 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 9	Dimanche 13 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 10	Lundi 14 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 11	Mardi 15 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 12	Mercredi 16 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 13	Jeudi 17 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 14	Vendredi 18 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 15	Samedi 19 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 16	Dimanche 20 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 17	Lundi 21 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 18	Mardi 22 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 19	Mercredi 23 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 20	Jeudi 24 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 21	Vendredi 25 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 22	Samedi 26 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 23	Dimanche 27 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 24	Lundi 28 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 25	Mardi 29 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 26	Mercredi 30 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 27	Jeudi 31 juillet	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 28	Vendredi 01 août	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 29	Samedi 02 août	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60
Jour 30	Dimanche 03 août	Coffret "Jade" Relais & Château	550	Kit supporter Tour de France (sac, gourde, sweat, casquette)	60

L'attribution quotidienne des lots a été déposée et scellée chez le Commissaire de justice.

Selon la nature du lot et les modalités précisées par l'agence, la remise pourra se faire soit en version dématérialisée, soit en physique. Les lots concernés seront envoyés directement à l'agence dans laquelle le participant a joué. Les gagnants devront s'y rendre pour récupérer leur lot au plus tard le 15 septembre 2025.

Le gagnant ne pourra pas demander l'échange contre des biens et/ou services d'une autre nature que celle du gain. Ces 60 lots sont nominatifs, non commercialisables et ne peuvent être cédés à un ou des tiers ou faire l'objet d'une compensation financière.

### **ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS**

Du 5 juillet au 3 août 2025, deux (2) tirages au sort seront organisés chaque jour pour désigner les gagnants, ainsi que deux (2) gagnants suppléants.

Au total, 60 tirages au sort seront réalisés sur l'ensemble de la période, sous le contrôle d'un Commissaire de Justice, à partir d'un fichier informatique recensant toutes les participations enregistrées.

Un tirage au sort sera effectué chaque jour. Les résultats seront ensuite communiqués par la société organisatrice (CENTURY 21 France) aux agences CENTURY 21 concernées, c'est-à-dire celles dans lesquelles les gagnants ont participé.

Les gagnants seront alors informés par leur agence, selon les modalités définies par cette dernière.

En complément, le siège CENTURY 21 France prendra contact avec chacun d'eux dans un délai maximum de 72 heures après leur désignation.

À des fins de vérification, une lettre recommandée avec accusé de réception sera également adressée à chaque gagnant, précisant la nature du gain remporté ainsi que la liste des pièces justificatives à fournir pour en bénéficier. Chaque gagnant devra transmettre à la société organisatrice une attestation sur l'honneur complétée et signée, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité, soit par e-mail, soit par courrier postal.

Si à la suite de l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception, il s'avérait que l'un des renseignements obligatoires lors de l'inscription (nom ou prénom ou adresse d'habitation ou numéro de téléphone portable ou adresse mail) est inexact, ou que le gagnant ne réponde pas et/ou ne fournisse pas les pièces justificatives demandées par la société organisatrice (attestation sur l'honneur et copie d'une pièce d'identité) dans un délai de vingt et un (21) jours, le lot pourra être attribué, dans les mêmes conditions et dans la limite d'un seul suppléant, au participant suivant selon l'ordre du tirage au sort.

Si à la suite de la lettre recommandée, il s'avérait que l'un des renseignements obligatoires lors de l'inscription est inexact à la fois pour le gagnant et le gagnant suppléant, ou que le gagnant et le gagnant suppléant ne répondent pas et/ou ne fournissent pas les pièces justificatives demandées par la société organisatrice (attestation sur l'honneur et copie d'une pièce d'identité) dans un délai de vingt et un (21) jours, le lot serait définitivement perdu et il ne pourrait être réclamé ultérieurement.

Si le courrier adressé au gagnant par lettre recommandée avec accusé de réception revenait avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée » ou « Non réclamé », le lot serait définitivement perdu par le gagnant et il ne pourrait réclamer le lot ultérieurement.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

#### **ARTICLE 6 - PUBLICATION DES RESULTATS**

Pour informer les participants, le prénom et la première lettre du nom du gagnant du jour, sa ville et la nature du lot gagné seront annoncés, quotidiennement, en fin de journée et publiés sur le site [www.century21.fr](http://www.century21.fr) et sur les sites des agences CENTURY 21.

Dans le cadre du bénéfice de leur dotation, les gagnants autorisent l'incrustation de leur nom, prénom, ville et/ou département de résidence sur tous les supports jugés utiles par la société organisatrice.

Les gagnants autorisent également l'utilisation de leurs nom, prénom, ville et/ou département de résidence – en ce y compris sous la forme de captation sonore ou vidéo – dans toutes les manifestations publi-promotionnelles, sur les services de communication au public en ligne édités par la société organisatrice ou ses partenaires, cette utilisation n'ouvrant droit à aucun droit ni contrepartie financière autre que la dotation gagnée. En cas de refus après l'un des tirages au sort, les gagnants renonceraient expressément au bénéfice de leur dotation.

#### **ARTICLE 7 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les participants sont informés que l'agence CENTURY 21 auprès de laquelle ils se seront inscrits pour participer au Grand Jeu national « Le Tour de France », procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants en tant que responsable du traitement.

Ce traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'enregistrement de la participation au Grand Jeu national, l'organisation du tirage au sort et l'attribution du lot repose sur l'intérêt légitime de Century 21 France d'organiser des opérations promotionnelles pour développer la clientèle du Réseau CENTURY 21.

Les données sont transmises à Century 21 France et au Commissaire de Justice en charge du tirage au sort pour l'organisation du tirage au sort et l'attribution du lot.

Sous réserve de leur consentement exprès, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'agence CENTURY 21 auprès de laquelle ils se seront inscrits et par la société Century 21 France afin de les informer régulièrement sur le marché de l'immobilier et sur les services qu'elles proposent.

Conformément à la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant et du droit de retirer leur consentement à tout moment, qu'ils pourront exercer auprès de l'agence CENTURY 21 auprès de laquelle ils se seront inscrits pour participer au jeu et/ou auprès de la société Century 21 France en écrivant à l'adresse suivante : [dpo@century21france.com](mailto:dpo@century21france.com).

Les participants disposent également de la faculté d'introduire une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL.

Enfin, les participants sont informés qu'ils disposent, s'ils ne souhaitent pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, du droit de s'opposer au démarchage téléphonique en entrant leurs numéros de téléphone fixes ou portables sur la liste d'opposition gratuite accessible via le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Pour en savoir plus sur la gestion des données à caractère personnel, vous pouvez consulter la politique de protection des données de l'agence CENTURY 21 depuis la rubrique « Données personnelles » de son site internet ainsi que celle de la société Century 21 France accessible depuis l'onglet « Données personnelles » du site [www.century21.fr](http://www.century21.fr).

#### **ARTICLE 8 - LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter ou hors délai.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'une perte, détérioration, modification, et inexactitude de données relatives aux participants, qui seraient causées par tout équipement ou programme associé à l'organisation ou utilisé dans l'organisation des tirages au sort.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison qui ne lui est pas imputable (notamment tout problème technique dû à l'utilisation d'Internet, de logiciels et de matériel informatique, fraude, problèmes postaux, grève et toute autre raison), elle est amenée à interrompre, proroger, suspendre, modifier, reporter ou annuler un tirage au sort.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage que les gagnants pourraient subir à l'occasion de l'utilisation et/ou de la jouissance des lots à gagner.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable des agissements frauduleux d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de sa part.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire, après enquête de son service juridique.

#### **ARTICLE 9 - CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou tout événement indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

#### **ARTICLE 10 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La seule participation au Grand Jeu national « Le Tour de France » vaut acceptation pleine et entière de toutes les clauses du présent règlement.

#### **ARTICLE 11 – MODIFICATION, DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

La société organisatrice se réserve la possibilité de modifier le présent règlement sous réserve d'en informer les participants par voie d'annonce sur le site [www.century21.fr](http://www.century21.fr).

Chaque modification fera l'objet d'un dépôt auprès de Commissaire de Justice ; ces modifications seront considérées comme des annexes au présent règlement.

Le présent règlement est déposé chez Maître Franck Cherki, Commissaire de Justice à Paris, demeurant 119 avenue de Flandre 75019 Paris. Il est disponible gratuitement à l'adresse du site : [www.century21.fr](http://www.century21.fr).

Le présent règlement peut être obtenu en téléchargement gratuit sur [www.century21.fr](http://www.century21.fr). Une copie du règlement peut également être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société organisatrice, pendant toute la durée du jeu, soit jusqu'au 03 août 2025 au plus tard (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse énoncée à l'article 13. Les frais postaux engendrés par cette demande seront remboursés au tarif postal lent en vigueur sur simple demande écrite conjointe par virement bancaire (joindre IBAN/BIC).

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai ne pourra être traitée.

#### **ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE ET LITIGE**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement fera l'objet d'un règlement amiable. A défaut d'accord entre les parties, il sera porté, devant les tribunaux français compétents.

#### **ARTICLE 13 - DOMICILIATION**

L'adresse à utiliser pour toute correspondance est :

Century 21 France  
**Grand Jeu national « Le Tour de France »**  
3 Rue des Cévennes  
Petite Montagne Sud  
91090 Lisses